



CDN des 14 et 15 janvier 2016

Analyse de la situation

Les évènements tragiques de la nuit du 13 novembre 2015 ont eu lieu quelques heures après la fin des travaux de notre dernier CDN. Ils ont largement modifié la situation que nous nous étions collectivement attachés à analyser et à caractériser.

Le CDN des 14 et 15 janvier 2016 a donc eu une séquence exclusivement consacrée à l'analyse de cette situation profondément nouvelle.

Si le mode opératoire des attentats du 13 novembre est proche de celui utilisé en janvier, l'ampleur du massacre (10 fois plus de victimes, un nombre considérable de blessés) lui donne une dimension effroyable supplémentaire et a déclenché une vague d'émotion qui a submergé les populations, bien au-delà de nos frontières.

Le sens politique n'a pas été exactement le même : ce ne sont plus seulement un antisémitisme ou une attaque contre la presse, la liberté d'expression, le droit à la caricature, la laïcité, mais ce sont tous les citoyens quelles que soient leurs origines sociale, professionnelle ou culturelle qui ont été visés. Des symboles de notre mode de vie (loisirs, culture, sports) ont été pris pour cible. La condamnation de la barbarie a été unanime.

Il va nous falloir déjouer le piège du « choc de civilisation » et « identitaire » (voulu par ceux qui commettent les attentats et par ceux qui instrumentalisent à leurs fins cette barbarie) et continuer à vivre et à défendre nos principes et valeurs qui structurent le bien vivre ensemble : l'égalité, la fraternité, la solidarité, la justice, la démocratie et l'état de droit, la préservation de la planète, le partage des richesses, ...

Face à une situation d'une telle gravité, la grande majorité de la population a trouvé logique que le gouvernement décrète l'Etat d'urgence : en pareil cas, elle éprouve le besoin d'être rassurée, de percevoir le contrôle de la situation par les pouvoirs publics, sa capacité à anticiper et prévenir tout nouveau épisode d'attentat.

Cependant, très rapidement, l'instrumentalisation des tragiques événements n'a pas manqué de voir le jour :

- l'afflux massif de réfugiés aux portes de l'Europe au cours des mois précédents a donné lieu à l'amalgame nauséabond : immigration = terrorisme,
- les logiques sécuritaires ont toutes été fortement réactivées,
- au sein de l'éducation nationale, le conflit grandissant sur fond de réforme en cours a pu donner lieu à des réactions totalement déplacées d'une toute petite partie de nos hiérarchies.

Puis, avec la prolongation de l'état d'urgence pendant 3 mois (jusqu'au 26 février), le gouvernement semble avoir délibérément contribué à renforcer cette instrumentalisation. Les pouvoirs publics ont succombé à la tentation sinon d'interdire, du moins d'entraver sérieusement et de limiter le droit à réunion et à manifestation. Dans ce cadre, il semble bien qu'il y a eu un effet d'aubaine pour entraver l'expression démocratique légitime au moment de la COP 21. Comment expliquer aussi la différence de traitement accordée à différents évènements ?

Si certes une quantité importante d'armes a semble-t-il été saisie, nombre de perquisitions « administratives » ont donné lieu à des pratiques contestables et condamnables. Par ailleurs, l'importance des assignations à résidence conduit à s'interroger sur la finalité réelle de nombre d'entre elles : combien relèvent effectivement de problématiques liées à un risque potentiel d'attentats ?

L'introduction de dispositifs de l'état d'urgence dans la constitution et le projet de loi « *renforçant la lutte contre la criminalité organisée et son financement, l'efficacité et les garanties de la procédure pénale* », voulus par le gouvernement, posent des problèmes considérables de démocratie parce que ces dispositifs sont de facto attentatoires aux libertés individuelles et collectives. Cela remettrait en cause l'équilibre toujours fragile entre les aspects sécuritaires et les libertés fondamentales, entre justice et police, en laissant croire que notre pays ne disposerait pas actuellement d'un ensemble institutionnel, juridique, législatif, lui permettant d'agir efficacement. Les « troubles à l'ordre public » provoqués par exemple par les mouvements sociaux et syndicaux deviennent insidieusement porteurs de risques pour la sécurité de l'État et un militant

politique, social, syndical peut vite devenir « suspect ». La démocratie est ici attaquée dans ses fondements. Un bon citoyen serait un citoyen qui ne fait pas de « vagues ».

Cela ouvrirait, dans le futur, à tout pouvoir politique quel qu'il soit, la possibilité de mettre en place des dispositifs pérennes (contrôle d'identité, assignation à résidence, saisie et contrôle d'objets tels qu'un ordinateur), visant à interdire toute contestation de l'ordre établi. La décision serait alors confiée aux autorités civiles et donc en dehors de tout organisme de contrôle indépendant du pouvoir politique en place.

C'est dans ce contexte que la récupération par le Président de la République de la déchéance de nationalité, historiquement portée par la droite et l'extrême droite française, accentue encore un peu plus la dérive sécuritaire. L'exemplarité de la mesure n'est reconnue par personne. Elle remet en cause le droit du sol et fait une distinction inacceptable entre français. Il s'agit donc d'une opération nauséabonde de communication politique avec calcul politicien en direction de l'opinion publique ! Le pouvoir s'est donc engagé dans une voie excessivement dangereuse, très grave, inacceptable de la part d'un gouvernement républicain. La contestation de cette orientation ne cesse de s'amplifier. Le « pacte de stabilité » jusqu'à présent présenté comme indépassable, est supplanté par un « pacte de sécurité ».

En conséquence, le SNEP-FSU appelle les enseignants à s'engager dans le mouvement de contestation et d'opposition à la constitutionnalisation de l'état d'urgence, à son prolongement éventuel, et de la déchéance de nationalité. Il les appelle à se prononcer en faveur de la levée immédiate de l'état d'urgence.

Les vagues terroristes que connaissent de nombreux pays nécessitent une analyse de la situation internationale dans ses aspects politiques, géo stratégiques et économiques. La politique étrangère de la France dans tous ces aspects doit être interrogée et débattue.

Les élections régionales des 6 et 13 décembre ont été impactées par ce contexte.

Si le FN n'a pas réussi dans son entreprise de s'emparer d'un ou plusieurs exécutifs régionaux, la nouvelle augmentation de son score dans toutes les régions est très inquiétante.

La droite « classique » enregistre un succès mitigé. Quant au Parti Socialiste, il perd les 2/3 des régions qu'il présidait. Les forces porteuses d'une alternative à gauche réalisent un score faible et sont impactées par le phénomène du vote utile, par l'abstention, par leur manque de lisibilité.

Le niveau élevé de l'abstention qui perdure depuis de nombreuses élections, touche, semble-t-il, beaucoup plus les électeurs potentiels de gauche. Cela est très inquiétant. Combiné avec un vote FN cela révèle un très mauvais état de notre démocratie et du rapport à la politique.

Face à la faiblesse de l'alternative politique, notre mouvement syndical se trouve aussi en difficulté pour faire valoir ses revendications. Cette difficulté doit être travaillée dans nos débats, entre autre sur le rapport avec les mouvements sociaux et politiques.

La 21^{ème} Conférence pour le climat, réunie au Bourget du 30 novembre au 12 décembre, a difficilement débouché sur un texte trop rapidement qualifié d'historique. Certes, il fixe l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique en le limitant à 1,5°. Certes, il acte un fonds de 100 milliards de dollars pour accompagner le développement des pays émergents. Mais il est insuffisant pour répondre aux enjeux et à la course contre le temps qui est engagée. En effet, sous diverses pressions, il n'est pas contraignant et rien ne permet d'affirmer qu'il évitera les catastrophes écologiques et humaines annoncées par la communauté scientifique. La mobilisation citoyenne doit s'amplifier pour peser et rendre effectifs les engagements pris.

A l'urgence climatique et écologique, s'ajoute un état d'urgence économique et social dans lequel nous nous enfonçons chaque jour un peu plus.

La poursuite et l'aggravation de la politique d'austérité ne relance pas plus l'activité économique qu'elle n'enraye le chômage. C'est même l'inverse. Elle aboutit à geler les salaires et provoque une baisse régulière du pouvoir d'achat de la plupart des salariés. Elle plonge dans la pauvreté un nombre toujours plus grand de personnes. Au final, ni l'offre, ni la consommation ne se trouvent dynamisées.

Cette politique ne permet pas non plus de lutter contre la fraude fiscale (17 milliards de fraude annuelle sur la TVA !). Pire, elle refuse de donner à l'Etat les moyens d'abonder ses recettes (l'amendement visant à taxer les transactions journalières a été retiré de la loi sur la lutte contre l'évasion fiscale). L'austérité et les choix néolibéraux fragilisent, affaiblissent, voire détruisent nombre de services publics, outils fondamentaux pour la justice et le progrès social.

La situation économique internationale fait craindre une nouvelle crise pire que celle de 2008.

La situation d'urgence sociale frappe de plein fouet le système éducatif et impacte de façon décisive ses résultats.

Le rapport Delahaye « Grande pauvreté et réussite scolaire » rend compte du caractère alarmant de la situation : 10% de la population scolaire (1.2 millions de jeunes) vit dans une famille en dessous du seuil de pauvreté, les familles mono parentales sont plus durement touchées ; entre 2001 et 2013, division par 2.3 des crédits consacrés aux fonds sociaux, ces crédits n'étant même pas dépensés en totalité. L'Ecole est souvent le dernier endroit où il est possible de manger à sa faim, de recevoir des soins. Compte tenu de leurs conditions de vie (sommeil, alimentation, hygiène, habillement), ces jeunes viennent à l'école avec des fragilités qui les empêchent d'apprendre sereinement.

Le SNEP-FSU ne partage pas la totalité de ce rapport (en particulier un certain nombre de préconisations). Mais il considère que les éléments du constat (le lien entre pauvreté et réussite scolaire) doivent être portés à la connaissance des enseignants et faire l'objet d'une réflexion collective au sein de chaque établissement. Notre pays a besoin d'une école différente de celle qui est visée par la réforme du collège. Le collège (tout comme le lycée et le lycée professionnel) a besoin de réformes ambitieuses s'appuyant sur ses points forts. Les enseignements disciplinaires, dont celui d'EPS, en font partie. C'est bien de plus et mieux d'école dont la jeunesse a besoin.

Les mois de novembre, décembre et janvier ont connu une activité intense de rencontres des collègues (stages, congrès syndicaux). L'opération « Carton Rouge », démarrée le 12 novembre devant le ministère de l'éducation nationale, a connu un développement important. Centrée au départ sur les questions de programmes EPS et de DNB, elle s'est étendue progressivement à la réforme du collège en devenant une modalité efficace de manifester son opposition.

Il est indéniable que l'activité syndicale déployée a permis d'amplifier la prise de conscience et le refus de la réforme. Les conditions d'un rassemblement large des enseignants au moment où les dotations horaires arrivent dans les établissements, semblent être réunies.

L'administration a mobilisé toutes ses forces, y compris dans les formes les plus contestables, pour asphyxier le mouvement d'opposition. Force est de constater qu'elle est mise en difficulté et aujourd'hui discréditée. Le SNEP-FSU condamne la poursuite des « formations » à la réforme du collège, notamment lorsqu'elles ont lieu le mercredi. Il appelle la profession à poursuivre et amplifier sa mobilisation.

La condamnation très lourde, inacceptable, de militants de Goodyear, est emblématique d'un renforcement de la volonté de cadenasser le mouvement syndical et son expression, et de criminaliser l'activité syndicale. Malgré cela, des mobilisations de diverses natures existent aujourd'hui, rassemblant une diversité de participants et témoignant d'une capacité collective persistante d'indignation, de contestation des orientations politiques actuelles, de résistance, de volonté de porter des contre-propositions pour d'autres choix de société. C'est bien dans cette perspective que doit s'inscrire la mobilisation à venir du 26 janvier prochain. Elle doit marquer, entre autres, la fin de l'état d'urgence du mouvement social, la fin de la disparition des questions sociales.

C'est à partir de ces éléments d'analyse que le CDN propose de poursuivre l'activité syndicale en fixant le cap pour les semaines à venir.